



Commune de Misery-Courtion

Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2024

Assemblée présidée par Alexandre Ratzé, syndic

Procès-verbal rédigé par Olivier Simonet, secrétaire communal

Présents : 63 personnes

Majorité absolue : 32

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 mai 2024
2. Révision des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
3. Adoption des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN)
4. Révision du règlement scolaire communal
5. Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value
6. Budget 2025
 - 6.1 Compte de résultat
 - 6.2 Budget des investissements
 - a) Crédit d'étude pour le réaménagement de la place de l'école à Courtion et ses environs
 - b) Achat d'engins édilitaires (tracteur multifonctionnel et épareuse), crédit y relatif
 - c) Installation de tir 300 m de Villarepos, remplacement des 6 cibles électroniques, participation communale
 - d) Eau potable – adhésion au CEFREN
 - e) Déviation de la conduite d'eau potable et optimisation du réseau, Cournillens secteur Les Mottes, crédit y relatif
 - f) Participation communale aux investissements du Réseau Santé Lac (RSL)
 - 6.3 Rapport de la Commission financière
7. Election d'un(e) membre à la Commission financière
8. Divers et communications

A. Ratzé : « Mesdames, Messieurs, bonsoir. Il est 20 heures. Au nom du Conseil communal, je vous accueille pour cette assemblée communale dite « des budgets » et vous souhaite une cordiale bienvenue.

Selon une tradition bien ancrée depuis de nombreuses années, cette assemblée a été précédée de la « Fenêtre de l'Avent » préparée par Nicole Joye. C'est également elle qui chapeaute l'organisation et la gestion de l'ensemble de ces moments conviviaux de la période d'avant Noël. Un grand merci, Nicole, pour ton dévouement et ton soutien à la vie villageoise !

Applaudissements.

Je voudrais saluer en particulier ce soir la présence à la table du Conseil de Stéphane Grandjean, notre nouvel administrateur des finances. M. Grandjean a débuté son activité en septembre dernier. Bienvenue encore, Stéphane, au sein de notre administration et pour ta première assemblée communale à Misery-Courtion, qui en appelle certainement beaucoup d'autres dans les années à venir.

M. Grandjean a pris ainsi le relais de Sylvie Wider qui a choisi d'autres horizons professionnels après 22 ans au service de notre Commune. Je la salue et la remercie d'être présente ce soir parmi nous. Un salut également à notre responsable technique Alexandra Pauchard. Avec encore la présence de Nicole Joye, les cadres de notre administration sont donc au grand complet et j'en profite pour les remercier de leur disponibilité pour les soirées d'assemblée communale.

Applaudissements.

Se sont excusés pour cette assemblée Thouraya Zitoun, qui avait été invitée personnellement suite à sa naturalisation, Jean-Daniel Andrey et Jean-Marc Fonjallaz.

La presse est représentée ce soir par Mme Cordula Blanc des *Freiburger Nachrichten*.

Après ce préambule, je déclare ouverte cette assemblée communale.

Convocation et tractanda

Vous avez été convoqués dans les délais réglementaires par la Feuille officielle du 29 novembre 2024, par affichage aux piliers publics ainsi que par le bulletin communal. Cette convocation était également accessible sur notre site internet. Y a-t-il des remarques au sujet de la convocation ?

Si tel n'est pas le cas, nous pouvons donc délibérer valablement et suivre le tractanda qui s'affiche à l'écran.

Enregistrement de l'assemblée

Je vous informe que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, cette assemblée est comme de coutume enregistrée. Lorsque vous souhaitez prendre la parole, je vous demande d'attendre le micro avant de parler, de manière à ce que vos propos soient enregistrés, et également d'annoncer votre nom et votre prénom. Merci !

Scrutateurs

Je vous propose comme scrutateurs de cette assemblée Samuel Baechler pour la partie droite de la salle et Petar Matic pour la partie gauche de la salle, y compris les rangs du Conseil communal et moi-même. A noter que boursier et secrétaire communaux, ici devant, n'ont pas le droit de vote dans notre Commune, ainsi que Sylvie Wider, Alexandra Pauchard et la journaliste.

Si d'autres personnes sont dans la même situation, je leur demande de se manifester maintenant afin qu'elles ne soient pas comptées parmi les votants.

Y a-t-il d'autres propositions pour les scrutateurs ? Ce n'est pas le cas. Je vous remercie d'avoir accepté d'accomplir cette tâche. Je vous prie de compter le nombre d'ayants-droits présents et de communiquer rapidement ce nombre à notre secrétaire. »

Point 1 de l'ordre du jour : Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 mai 2024

A. Ratzé : « Comme annoncé dans la convocation, ce procès-verbal ne sera pas lu. Il était à disposition pour consultation au bureau communal, durant les 10 jours précédant cette assemblée et sur notre site internet. Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet de ce procès-verbal ?

S'il n'y a pas de remarque, nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le procès-verbal du 13 mai 2024 tel que rédigé, se manifestent par main levée. Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote : 62 oui 0 non 1 abstention

Le procès-verbal est accepté par 62 voix.

Je remercie donc Olivier Simonet, notre secrétaire communal, pour la rédaction de ce procès-verbal. »

Point 2 de l'ordre du jour : Révision des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

A. Ratzé : « Avant de donner la parole à Cindy Schneider, conseillère communale en charge des écoles, pour vous présenter ce point du tractanda, je précise qu'il fera l'objet de 2 votes successifs selon les instructions de la Préfecture de la Sarine. Voilà, ceci dit, Cindy, je te cède la parole. »

C. Schneider présente cette révision des statuts à l'écran (cf. présentation ci-jointe).

A. Ratzé : « S'il n'y a pas de questions à ce sujet, nous pouvons donc passer au premier de ces deux votes.

Vote : Que celles et ceux qui approuvent la modification de l'art. 39 des statuts de l'Association du CO, telle que présentée, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 55 oui 0 non 8 abstentions

Cette modification est approuvée par 55 voix. »

C. Schneider : « Pour le vote suivant, beaucoup plus pragmatique, il s'agit de compléter la composition du comité en y ajoutant un membre de la commune de Givisiez. »

C. Schneider continue sa présentation à l'écran avant d'ouvrir la discussion.

Joseline Nicolet : « Avant, il n'y avait pas de CO à Givisiez. Pour le budget, il puise donc dans celui constitué par les autres CO, ça se complique. Et Givisiez à proprement parler, il n'avait pas de droit de vote jusqu'à présent ? »

C. Schneider : « Givisiez est actuellement une commune comme nous, ils ont un délégué qui les représentent, mais n'ont pas le titre de commune-siège pour avoir un membre au comité. »

J. Nicolet : « Donc un nouveau CO va se construire là et au niveau budget ce sera comment ? »

C. Schneider : « Le budget sera réparti pareillement. »

A. Ratzé : « Merci, Cindy, pour tes explications. S'il n'y a plus de questions, nous passons au vote.

Vote : Que celles et ceux qui approuvent la modification de l'art. 16 des statuts de l'Association du CO, telle que présentée, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 63 oui 0 non 0 abstention

Cette modification est approuvée à l'unanimité. Je vous remercie. »

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption des statuts du Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN)

A. Ratzé : « Il s'agit ici de nouveaux statuts pour une association de communes dont ne fait pas encore partie notre Commune. C'est Jean-Yves Garreau, conseiller communal responsable des Eaux, qui va vous présenter ce point du tractanda. »

J.-Y. Garreau : « Bonsoir. Je suis là pour vous demander l'adoption des statuts du CEFREN. Qu'est-ce que le CEFREN ? C'est une association de communes qui assure l'approvisionnement en eau potable pour des communes sarinoises et du Haut-Lac. »

J.-Y. Garreau détaille ces statuts à l'écran (cf. présentation ci-jointe), puis ouvre la discussion.

Jacques Berset : « Il faut expliquer le contexte, pourquoi on adhère, deuxièmement qu'est-ce qui arrive avec notre production propre vu ce qu'on a investi et troisièmement quelles incidences sur les tarifs pour les utilisateurs ? »

J.-Y. Garreau : « Je vais répondre à deux questions dans ma prochaine présentation pour demander le crédit pour les débits souscrits, mais je peux déjà en parler maintenant. Tout le monde sait que l'eau est un bien qui va devenir de plus en plus rare. Cette année n'est peut-

être pas une année où on a manqué d'eau avec une météo favorable pour alimenter nos sources. La qualité de l'eau est un problème. Depuis octobre 2023, la source de La Lorge est fermée, car elle est contaminée au Bentazone. La qualité de nos sources n'est donc pas garantie à long terme. Il y a la thématique du chlorothalonil, nos sources sont touchées comme toutes celles du Plateau, partout en Europe. C'est une thématique importante. En plus, la semaine dernière, une pompe est tombée en panne à la Vossaine. Au lieu d'avoir 200 l./min. sur nos puits, on n'en avait plus que 100. Dans ce cas, les 100 l. qu'on n'a pas chez nous, on doit les prendre au réservoir de la Forêt Cantonale, donc au CEFREN et si on n'est pas membre, à terme ils vont nous les vendre très cher. Bien sûr on va garder nos sources, garder notre approvisionnement, puisqu'on a investi dans nos sources. On a aussi voté des budgets d'amélioration de la station de pompage du Saut-du-Chien et du réservoir du Mont à Courtion. Notre eau doit être conservée, le CEFREN ne veut pas que les communes suppriment leurs sources. Ces dernières années, les gens n'acceptent plus les coupures d'eau. En tant que fournisseur, on doit fournir de l'eau à tout moment. C'est un complément et une sécurité. Les tarifs ne changeront pas, en tout cas pour le moment. Ces 10 dernières années, on a toujours mis de la réserve au niveau des comptes. »

J. Nicolet : « Je n'ai pas tout à fait compris cette souscription de débit, si on souscrit à 300 et qu'on utilise 500 ? Vous mettez combien dans cette souscription pour ne pas être pénalisé ? Et est-ce qu'on peut aller au-delà des 500 l./min. ? Autre question : quelle voix aurons-nous dans cette future assemblée ? »

J.-Y. Garreau : « Les 8 nouvelles communes qui entrent seront représentées par une voix. Notre Commune a un poids infime par rapport à Fribourg. Le calcul d'après les risques a donné le débit souscrit qui correspond le mieux à nos besoins, il n'est ni minimisé, ni maximalisé, c'est quelque chose de moyen. On est obligé de souscrire des débits pour garantir notre approvisionnement. »

Yvan Zenhäusern : « Si on a un problème avec une conduite qui lâche, est-ce qu'il y a une assurance ? Dernièrement on a eu le cas, alors le débit va au ruisseau ? »

J.-Y. Garreau : « C'est clair que pour avoir déjà discuté avec les gens du CEFREN, la Commune doit signaler les cas d'exception. A partir de là, une commune qui a eu une fuite ne sera pas pénalisée. »

Pierre-Alain Brülhart : « On n'a pas le choix du fonctionnement du CEFREN. Mais est-ce qu'on a vraiment besoin d'y rentrer, vu la qualité et la quantité de notre eau ? Il me semble qu'on fait un peu le chemin à l'envers, on explique les statuts, mais seulement après on décide si on y entre ou pas. »

J.-Y. Garreau : « Oui c'est juste. Je peux vous citer certains éléments qui justifient notre adhésion. La Lorge fournit normalement 113 l./min., actuellement on est à 0 à cause de la pollution. Chaque été, on a dû faire des restrictions, parce qu'on manquait d'eau, ça c'est une réalité avec le réchauffement climatique. Cet été a fait exception. On a la chance d'être connecté au CEFREN, donc là on profite, mais on n'est pas membre, donc ça veut dire qu'on ne finance pas les infrastructures qui permettent à notre Commune de recevoir de l'eau du CEFREN. Désormais, le CEFREN dit non, il faut que vous soyez membre, sinon on va devoir payer l'eau. Le prix sera fixé en 2025. Il faut savoir qu'en journée, quand tous les ménages tirent de l'eau, on a besoin du réservoir de la Forêt Cantonale, car on n'est pas suffisant avec nos sources. Cette adhésion, c'est une sécurité pour notre Commune. Si on ne le fait pas, on va payer, car on devra prendre de l'eau, mais ça nous coûtera plus cher que d'être membre. »

Conrad Aeby : « Le volume qui sera pris à cette Association, c'est combien, 5%, 10% annuels ? Il faudrait quelques chiffres, mais j'ai le sentiment qu'on n'a pas vraiment le choix. »

J.-Y. Garreau : « Ce n'est pas un pourcentage par année, mais un débit de pointe. Si par exemple, on produit 500 l./min., mais qu'on en consomme 700, il va nous en manquer 200. Actuellement, on fait des échanges. Tout ce qu'on produit la nuit, on le met dans le réservoir et on reprend la journée. Après, avec des pompes arrêtées, on a des manques qu'il faut combler. On ne va pas acheter de l'eau dans l'année, mais on doit combler la consommation de pointe, car on ne produit pas assez à certains moments. »

J. Nicolet : « Est-ce qu'on peut assainir cette source La Lorge ? Est-ce qu'on pourra de nouveau l'utiliser après la pollution au Bentazone ? »

J.-Y. Garreau : « Assainir non, mais on pourra purifier l'eau. Actuellement, il y a un projet au réservoir avec la filtration de l'eau. On va sur plusieurs chemins en même temps pour garantir notre approvisionnement. On regarde pour faire un traitement au charbon actif pour remettre en fonction cette source. Il faut pouvoir utiliser cette eau, là elle va au ruisseau, c'est dommage. Actuellement, le contexte fait qu'au 1^{er} janvier 2025, le CEFREN va changer son mode de fonctionnement avec ce principe des débits souscrits et nous on veut monter dans ce train. Le prix des débits souscrits augmente au fil des années, ils étaient Fr. 200.- de moins il y a 10 ans. Dans 2 ou 3 ans, on ne sait pas. Là on est 8 communes à vouloir entrer, ça va mutualiser les coûts, je pense que c'est le bon moment, aussi avec tous les signaux de notre situation par rapport à nos sources. »

Aline Verlhac : « J'ai une question sur l'approvisionnement du CEFREN, il semble que ce soit surtout grâce à Port- Marly. Est-ce qu'on sait quelle est capacité actuelle et aussi avec ces 8 nouvelles communes ? Et quels sont les travaux à venir ? »

J.-Y. Garreau : « A Port-Marly, la capacité actuelle est de 25'000 l./min. Fribourg a un débit d'env. 9'000 l./min., mais a aussi ses propres sources. Le CEFREN doit garantir les débits souscrits, ce n'est pas un souci. Ils ont aussi des projets d'amélioration de la filtration. Notre Commune n'en fait pas encore partie et n'a pas toutes les informations sur leurs projets. »

A. Ratzé : « Je rappelle qu'on parle de sécurité d'approvisionnement. On n'a pas un besoin quantitatif, actuellement ce qu'on produit sur l'année ça nous suffit. C'est pour absorber les débits de pointe qu'il faut cette sécurité, ce n'est pas à minuit, mais à midi quand tous les ménages consomment. On est déjà connecté par le réservoir de la Forêt Cantonale à Belfaux, mais par la modification des statuts du CEFREN, on sera puni financièrement si on dépasse ces débits. Pour rappel, il y a quelques années, je crois en 2017, lors d'une pollution de la station du Saut-du-Chien, on a dû faire appel à une consommation exclusive auprès du CEFREN et ce petit épisode nous a coûté pratiquement Fr. 50'000.- « d'amende ». La prochaine présentation pour l'investissement, car il s'agit bien d'un investissement pour le présent, mais surtout l'avenir en adhérant au CEFREN, lèvera bien des questions sur les chiffres. Bien sûr que si l'investissement est refusé, l'adoption des statuts deviendrait caduque, car on n'a pas besoin des statuts si on ne va pas adhérer. Voilà pour ces quelques précisions. Je remercie Jean-Yves pour sa présentation et s'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, nous allons pouvoir procéder au vote de ces statuts.

Vote : Que celles et ceux qui approuvent l'adoption des statuts du CEFREN telle que présentée se manifestent par main levée. Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultat : 57 oui 1 non 5 abstentions

Les statuts du CEFREN sont approuvés par 57 voix. Je vous en remercie. »

Point 4 de l'ordre du jour : Révision du règlement scolaire communal

A. Ratzé : « Pour ce point du tractanda, je redonne la parole Cindy Schneider. »

C. Schneider : « Je vous présente ce point qui concerne une mise à jour de notre règlement communal. En effet, ce règlement a été mis à jour la dernière fois en 2019 et entre-temps la loi cantonale a été révisée avec quelques changements, notre règlement doit être adapté. »

C. Schneider détaille cette révision à l'écran (cf. présentation ci-jointe), puis ouvre la discussion.

Petar Matic : « J'ai une question pour l'article 3 concernant les chemins balisés. C'est quoi un chemin balisé pour les enfants qui vont à pied à l'école ? »

C. Schneider : « C'est un endroit où il y a un trottoir ou pas à proximité d'une route de quartier, pour les enfants qui habitent à moins de 1'500 m de l'école. Si les enfants doivent marcher sur la route, ça peut être balisé. »

P. Matic : « Donc s'il n'y a pas de trottoir, ce n'est pas un chemin balisé ? »

C. Schneider : « Si, ça peut aussi être un chemin balisé, il ne faut pas forcément un trottoir. Le BPA établit ça entre autres sur le nombre de voitures par jour. »

P. Matic : « Mais un enfant qui marche sur la route, c'est un chemin balisé selon vous ? »

C. Schneider : « Sur une route principale, il y a très peu de kilomètres sur notre Commune qui ne sont pas balisés. Et pour ceux qui ne le sont pas, il y a un transport scolaire. »

P. Matic : « Non, pas tous. Pour le quartier du Raffort, il n'y a pas de chemin balisé ni de transport. »

C. Schneider : « Le Raffort, c'est une route de quartier, ce n'est pas une route principale. Un chemin balisé, ce n'est pas forcément un chemin avec un trottoir. Pour le quartier du Raffort, il me semble que nous avons bientôt une rencontre. »

A. Ratzé : « Je remercie Cindy pour sa présentation et nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui approuvent la révision du règlement scolaire, telle que présentée, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 60 oui 3 non 0 abstention

Cette révision est approuvée par 60 voix. »

Point 5 de l'ordre du jour : Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value

A. Ratzé : « Si vous êtes des lecteurs assidus de la Feuille officielle, vous aurez sans doute relevé que de nombreuses communes se sont dotées récemment d'un tel règlement sur la plus-value. En effet, c'est un nouveau règlement au niveau communal, qui fait suite à des modifications de la législation cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions.

La modification de la loi en la matière, la fameuse LATeC, en lien avec la taxe sur la plus-value, est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023. L'article 113a al. 1a de cette loi permet désormais aux communes de percevoir une partie de cette taxe cantonale pour l'affecter à des mesures d'aménagement de leur territoire. Vous voyez cet article à l'écran. Cette taxe communale se monte au maximum à un quart de la taxation cantonale dont elle est déduite.

Le Canton est responsable de toute la procédure de taxation qui découle d'une mise en zone d'un terrain ou d'un gain dû par exemple à une augmentation des indices de construction, mais les détails de cette procédure en sont encore à un stade assez expérimental. C'est au niveau cantonal que se passent également les phases de facturation et de perception de la taxe, avec une part du montant perçu qui est reversée aux communes ayant approuvé un règlement communal sur la plus-value.

C'est pourquoi, le Conseil communal présente à l'assemblée ce règlement et il vous invite vivement ce soir à l'approuver. En effet et une fois n'est pas coutume, la Commune a tout à gagner avec un tel règlement, sans avoir rien ou presque à faire pour bénéficier d'une partie des montants encaissés par le Canton. La taxe cantonale est de toute façon obligatoire, la Commune n'a aucune prise sur le principe de cette plus-value et de ses conséquences financières pour les propriétaires de terrain qui sont concernés. La Commune ne sait pas non plus lesquels seraient concernés, si et quand ils seraient taxés, ni pour quel montant. La seule chose qu'elle peut faire, c'est décider si elle veut, en approuvant un règlement, recevoir une partie de cette taxe cantonale. Si oui, elle doit aussi décider ce qu'elle fera de cet argent, dans la marge de manœuvre définie par le Canton bien sûr. Je précise encore que la taxe communale n'augmentera pas le montant total facturé par le Canton, qui d'ailleurs ne baissera pas non plus si la Commune n'a pas de règlement pour encaisser cette taxe.

Le Conseil communal a préparé un projet de règlement, car il estime opportun et bienvenu de pouvoir faire profiter les finances communales de cet apport. Le règlement qu'il vous soumet est standard, il contient la part communale fixée au maximum de ce qui est possible, soit 25% de la taxe cantonale, car il n'y a honnêtement pas de raison de prévoir un pourcentage plus faible, sauf à vouloir faire un cadeau au Canton. Les mesures d'aménagement retenues et qui seraient financées par cet argent sont pour l'essentiel celles proposées par le règlement-type.

Dans le détail et si on entre maintenant dans le texte du règlement, on trouve à l'article 2 le taux de la taxe communale, donc les 25% que j'ai mentionnés avant, puis à l'article 3 son affectation. Je vous lis cet article qui s'affiche à l'écran. »

A. Ratzé lit l'article 3 du projet de règlement.

A. Ratzé : « L'article 4 précise que l'argent de cette taxe forme un financement réservé aux mesures listées à l'article 3 que je viens de citer et l'article 5 rappelle que les mouvements financiers liés à ce règlement seront évidemment comptabilisés et reportés au bilan comptable de la Commune.

Voilà, je crois qu'on ne peut pas vraiment faire plus court et plus simple comme règlement. Avez-vous des questions ou des remarques ? »

J. Nicolet : « Au niveau de l'affectation, vous avez énuméré un certain nombre d'affectations. Un point me tient très à cœur, ce sont les itinéraires de mobilité douce. Avez-vous déjà un plan, des projets ? »

A. Ratzé : « Non, pas encore. La Loi sur la mobilité exige un plan communal, son entrée en vigueur est récente, en janvier 2023, donc pour le moment nous n'avons pas encore traité cette problématique. Au niveau du Canton, tout un réseau cyclable cantonal est en projet. Afin

de définir un plan de mobilité, il nous faudrait aussi connaître les éléments du Canton. On ne voudrait pas, par exemple, développer des axes qui ne seraient pas repris dans le réseau cantonal. Il faudra avoir une certaine cohésion entre le Canton et les communes.

Avant de passer au vote, s'agissant d'un règlement avec une portée d'ordre financier, le préavis de la Commission financière est requis, je lui cède donc la parole pour son rapport. »

Rapport de la commission financière : Thierry Bigler lit le rapport de la commission (ci-joint).

Position de la commission financière : la commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver le règlement.

A. Ratzé : « Je remercie la commission financière pour son rapport et s'il n'y a plus de question, nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui approuvent ce nouveau règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value, tel que présenté, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 63 oui 0 non 0 abstention

Ce règlement est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie et nous pouvons passer au plat principal de cette assemblée, à savoir les budgets. »

Point 6 de l'ordre du jour : Budget 2025

Point 6.1: Compte de résultat

A. Ratzé : « Vous l'avez certainement découvert dans le bulletin communal avec le tableau récapitulatif de ce budget, pour la première fois celui-ci dépasse le seuil des 10 millions. Certes, c'est un chiffre assez symbolique, mais qui démontre bien aussi l'évolution de notre Commune, de sa taille en raison de l'augmentation de sa population, mais d'une manière plus générale des charges financières qu'elle doit assumer. Il faut souligner que si ce montant paraît élevé, la marge de manœuvre de votre Exécutif est plutôt restreinte. Environ 53% des dépenses sont des charges liées, c'est-à-dire obligatoires et sur lesquelles nous ne pouvons pas agir. A cela s'ajoutent les amortissements pour un total de Fr. 1'240'000.-, ce qui représente quasi le 1/8 du budget. Donc les 2/3 du budget sont donnés sans marge de manœuvre. La santé financière de notre Commune est bonne comme le prouvent régulièrement les comptes annuels et les indicateurs financiers dont je vous ai parlé lors de la dernière assemblée communale, mais elle mérite qu'on y soit vigilant et prudent pour chaque nouvelle grosse dépense.

Ceci dit, je vais passer au commentaire du budget 2025, dicastère par dicastère. Vous verrez à l'écran les écarts par rapport au budget de l'année précédente. Je ne m'arrêterai que sur les points demandant explications, mais si vous avez des questions, n'hésitez pas à m'interrompre. »

A. Ratzé commente ensuite en détail le budget du compte de résultat, puis ouvre la discussion.

J. Berset : « Je vois que les revenus du chapitre Administration sont en baisse de Fr. 40'000.- entre budget 2024 et budget 2025, pourquoi ? »

A. Ratzé : « En 2024, il y a Fr. 36'000.- de remboursement de tiers d'assurance. »

Stéphane Grandjean : « Il y a eu un changement de comptabilisation des allocations familiales. C'est de la mécanique comptable, avec moins de charges et moins de produits. »

J. Berset : « Il y a Fr. 100'000.- de différence dans les revenus du compte Ordre public. »

J.-Y. Garreau : « Dès 2024, il n'y a plus de taxes d'exemption des pompiers. »

Laurence Zizza : « Au niveau du loyer de l'AES, à quoi est due l'augmentation ? »

A. Ratzé : « Nous avons une année de retard avec l'ancien bâtiment d'école pour les travaux afin d'avoir le nouvel accueil extrascolaire. Le contrat de location a dû être renégocié avec les propriétaires du café de l'Etoile et, suite au changement des locaux, une plus grande surface est louée vu l'augmentation du nombre d'enfants pris en charge. »

J. Nicolet : « Etant seule, je n'ai pas beaucoup de déchets, il n'existe pas des sacs de 17 l. ? »

A. Ratzé : « Oui ça existe, nous allons étudier la mise à disposition de ces sacs de 17 l. »

J. Berset : « Les revenus varient beaucoup dans les impôts entre les comptes 2023 et le budget 2025. C'est un calcul conservateur ou pessimiste ? »

A. Ratzé : « On se base sur les estimations cantonales et c'est un calcul réaliste, sans excès d'optimisme. Les impôts spéciaux sont fluctuants, comme les recettes immobilières, et sont impossibles à budgéter. Ils sont basés sur des statistiques et toutes les situations peuvent varier. »

Si la parole n'est plus demandée, elle est cédée à la commission financière pour son rapport.

Rapport de la commission financière : Th. Bigler lit ce rapport (ci-joint).

Position de la commission financière : la commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver le budget du compte de résultat.

A. Ratzé : « Je remercie la commission financière pour son rapport et s'il n'y a plus de question, nous pouvons passer au vote. Je précise qu'une personne a quitté l'assemblée. Le nombre de personnes passe alors à 62, la majorité absolue est à 32.

Vote : Que celles et ceux qui approuvent le budget du compte de résultat 2024, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 60 oui 0 non 2 abstentions

Le budget du compte de résultat 2025 est accepté par 60 voix.

Je vous remercie pour votre confiance. Nous pouvons maintenant passer aux investissements. »

Point 6.2 a) de l'ordre du jour : Crédit d'étude pour le réaménagement de la place de l'école à Courtion et ses environs

A. Ratzé : « Pour ce point du tractanda, je laisse la parole à David Bongard, responsable du dicastère des routes. »

D. Bongard : « Bonsoir. Vous pouvez voir le périmètre délimité pour cette étude, qui comprend les environs de l'école et une grande partie de la route de l'Eglise. Avec le développement de notre Commune, l'agrandissement de l'école et de plus en plus de circulation sur ce périmètre, nous devons établir un concept de mobilité pour le centre du village de Courtion. »

D. Bongard présente la demande de crédit à l'écran (cf. présentation ci-jointe).

Il n'y a pas de question.

A. Ratzé : « Merci, David, pour cette présentation et s'il n'y a pas de question, je cède la parole au représentant de la commission financière pour le rapport. »

Rapport de la commission financière : Th. Bigler lit ce rapport (ci-joint).

Position de la commission financière : la commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver le crédit.

A. Ratzé : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous allons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le crédit d'étude pour le réaménagement de la place de l'école à Courtion et ses environs, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 62 oui 0 non 0 abstention

Le crédit est accepté à l'unanimité. »

Point 6.2 b) de l'ordre du jour : Achat d'engins édilitaires (tracteur multifonctionnel et épareuse), crédit y relatif

A. Ratzé : « C'est aussi David Bongard, responsable de l'édilité, qui vous présente ce point. »

D. Bongard présente la demande de crédit à l'écran (cf. présentation ci-jointe).

Il n'y a pas de question.

A. Ratzé : « Merci, David, et comme il n'y a pas de questions, je cède la parole au représentant de la commission financière pour leur rapport. »

Rapport de la commission financière : Th. Bigler lit ce rapport (ci-joint).

Position de la commission financière : la commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver le crédit.

A. Ratzé : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous allons donc passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le crédit pour l'achat d'engins édilitaires (tracteur multifonctionnel et épareuse), tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 62 oui 0 non 0 abstention

Le crédit est accepté à l'unanimité. »

Point 6.2 c) de l'ordre du jour : Installation de tir 300 m de Villarepos, remplacement des 6 cibles électroniques, participation communale

A. Ratzé : « Jamais 2 sans 3, on garde le même et on recommence, encore David, également en charge du dicastère militaire, pour présenter cet objet. »

D. Bongard : « Je vous rassure, ce sera le dernier pour moi ce soir. Vous allez vous demander pourquoi Villarepos. C'est tout simple, la société de tir de Courtion utilise les installations de tir 300 m de Villarepos depuis 2006. Ces installations disposent de 6 cibles Polytronic qui doivent être changées dans les deux prochaines années. »

D. Bongard présente la demande de crédit à l'écran (cf. présentation ci-jointe).

Otto Schöb : « Combien de cibles la commune de Misery-Courtion doit-elle avoir selon la loi, vu que nous avons 2 sociétés ? Est-ce qu'il y a le risque d'avoir trop de cibles, aussi avec le stand à Cournillens ? »

D. Bongard : « Le calcul a été fait pour le nombre de tireurs qui utilisent le stand de Villarepos. Pour les tireurs de la société de Courtion, on doit financer 2 cibles. A Cournillens actuellement, il y a 3 cibles et il y a peut-être plus de tireurs de notre Commune qui tirent à Cournillens qu'à Villarepos. On ne va pas payer plus de cibles qu'on en a besoin. »

A. Ratzé : « Je remercie David pour ses explications. S'il n'y a plus de questions, la parole est à nouveau à la commission financière. »

Rapport de la commission financière : Th. Bigler lit ce rapport (ci-joint).

Position de la commission financière : la commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver cette participation.

A. Ratzé : « Merci à la commission financière pour son rapport et nous pouvons voter maintenant.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent la participation communale au remplacement des 6 cibles électroniques de l'installation de tir 300 m de Villarepos, telle qu'elle vous a été présentée, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 61 oui 0 non 1 abstention

La participation communale est acceptée par 61 voix. »

Point 6.2 d) de l'ordre du jour : Eau potable – adhésion au CEFREN

A. Ratzé : « Ici c'est logiquement la suite du point 3 qui a été traité précédemment, avec cette fois le financement de notre adhésion au CEFREN qui vous est présenté en détail par bien évidemment Jean-Yves Garreau. »

J.-Y. Garreau présente la demande de crédit à l'écran (cf. présentation ci-jointe).

Adrian Schneider: « Le compte des eaux doit être équilibré. Est-ce que les coûts annuels pour le CEFREN sont encaissés grâce à la consommation d'eau ? »

J.-Y. Garreau : « Exactement. Actuellement, vous avez vu, on a pour 2025 une réserve qui est prévue de Fr. 98'000.-. On va diminuer la réserve et donc actuellement on n'a pas besoin d'augmenter le prix de l'eau et les taxes. On est encore dans l'équilibre et on a de la marge par rapport aux comptes. Chaque année, on a mis environ Fr. 110'000.- de réserve, maintenant c'est le moment de l'utiliser, sans péjorer les factures d'eau. »

A. Schneider : « Cette réserve est seulement pour 3 ans ? »

J.-Y. Garreau : « Non, chaque année il y a une somme. Fr. 98'000.- c'est pour 2025, mais en 2023 on a mis Fr. 186'000.- en réserve. Cet argent est là. Le jour où il n'y aura plus assez de taxes d'exploitation, on pourra puiser dans cette réserve. Actuellement, il n'y a pas de risque d'augmentation du prix de l'eau. »

A. Ratzé : « Je remercie Jean-Yves pour ses explications. S'il n'y a plus de questions, je passe la parole à la commission financière. »

Rapport de la commission financière : Th. Bigler lit ce rapport (ci-joint).

Position de la commission financière : la commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver ce crédit.

A. Ratzé : « Merci à la commission financière pour son rapport et nous pouvons passer au vote. »

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le montant lié à l'eau potable pour l'adhésion au CEFREN se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 56 oui 2 non 4 abstentions

Le financement de l'adhésion est accepté par 56 voix. Je vous en remercie. »

Point 6.2 e) de l'ordre du jour : Déviations de la conduite d'eau potable et optimisation du réseau, Cournillens secteur Les Mottes, crédit y relatif

A. Ratzé : « Jean-Yves vous présente également ce point du tractanda. »

J.-Y. Garreau présente à l'écran la demande de crédit (cf. présentation ci-jointe).

Il n'y a pas de questions.

A. Ratzé : « Merci, Jean-Yves. S'il n'y a pas de question, je cède encore une fois la parole à la commission financière.

Rapport de la commission financière : Th. Bigler lit ce rapport (ci-joint).

Position de la commission financière : la commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver ce crédit.

A. Ratzé : « Merci pour ce rapport et nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le crédit relatif à la déviation de la conduite d'eau potable et à l'optimisation du réseau secteur Les Mottes à Cournillens se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 62 oui 0 non 0 abstention

Le crédit est accepté par à l'unanimité. »

Point 6.2 f) de l'ordre du jour : Participation communale aux investissements du RSL

A. Ratzé : « Pour ce point du tractanda, je cède la parole à Christophe Frossard, responsable du dicastère de la Santé. »

C. Frossard : « Bonsoir. Il s'agit d'une participation quasi annuelle pour ces investissements du Réseau Santé Lac. Contrairement aux autres associations qui se financent par elles-mêmes, le RSL fonctionne différemment. Chaque année, les communes-membres doivent voter les crédits pour l'année suivante. »

C. Frossard présente la demande de crédit à l'écran (cf. présentation ci-jointe).

J. Nicolet : « Une question sur les intérêts. C'est partout le même, pourquoi ? »

C. Frossard : « C'est un taux moyen, sécuritaire. »

A. Ratzé : « Je remercie Christophe pour ses explications. Si personne ne souhaite plus prendre la parole, je la cède une nouvelle fois à la commission financière. »

Rapport de la commission financière : Th. Bigler lit ce rapport (ci-joint).

Position de la commission financière : la commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver cette participation.

A. Ratzé : « Je remercie encore les membres de la commission financière pour leurs différents rapports et nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent la participation communale aux investissements du Réseau Santé Lac, telle qu'elle vous a été présentée, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 62 oui 0 non 0 abstention

La participation communale est acceptée à l'unanimité. »

Point 7 de l'ordre du jour : Election d'un(e) membre à la Commission financière

A. Ratzé : « En raison de son déménagement hors de Misery-Courtion au milieu de cette année, Vincent Genier a dû renoncer à son mandat comme membre de la commission financière. Je voudrais le remercier vivement pour son engagement de longue durée au sein de cette importante commission communale. La loi sur les finances communales prévoit que cette commission est composée d'au moins 5 membres, l'assemblée communale est ainsi appelée ce soir à compléter l'effectif de la commission financière.

Pour remplacer M. Genier, le Conseil communal vous propose la candidature de Julien Sautaux, ici présent, que j'invite à se lever. Comme Vincent Genier avant son déménagement, Julien Sautaux habite Misery. Il est marié et a 2 jeunes enfants. M. Sautaux témoigne d'un bel intérêt pour les affaires communales et la chose publique en participant régulièrement aux assemblées communales où il prend également la parole. Il souhaite par sa candidature se mettre à disposition des instances communales et les faire ainsi profiter de son bagage professionnel dans les domaines budgétaires et de planification financière.

Le Conseil communal se réjouit de cette candidature et propose à l'assemblée communale de nommer Julien Sautaux comme membre de la Commission financière.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

Si ce n'est pas le cas, nous pouvons élire Julien Sautaux par acclamation.

Applaudissements.

Je remercie M. Sautaux pour sa disponibilité et le félicite pour cette nomination. »

Point 8 de l'ordre du jour : Divers et communications

A. Ratzé : « D'ordinaire et durant plus de 20 ans, elle a été assise de ce côté-ci de la table, après avoir préparé méticuleusement les budgets ou veillé au bouclage impeccable des comptes. Elle s'assurait que les présentations se déroulent sans accroc, glissant vite une précision pour apporter une réponse adéquate à une question de l'auditoire, mais assistant la plupart du temps de façon imperturbable aux débats qui duraient parfois jusque tard dans la soirée. Pour les conseillers communaux, sa présence était rassurante, on avait l'impression qu'elle était là depuis toujours et surtout ... pour toujours ! Pourtant, ce soir, Sylvie Wider est assise à une autre place, en face de l'Exécutif qu'elle a servi avec exemplarité et d'immenses qualités.

Chère Sylvie, tu as donné le meilleur de tes compétences au service de notre commune, tu l'as accompagnée dans son développement et tu es restée fidèle à cette administration que tu auras vu passer de 2 collaborateurs à plus du double. Egalement conseillère communale durant un temps à Chésopelloz, tu as mis à profit un grand savoir-faire, une parfaite connaissance des innombrables tâches liées à la gestion des finances communales, le tout avec une forte personnalité et un sens aigu de la fonction publique. Attentive à l'usage qui est fait de chaque franc comme une chatte sur ses petits, comparaison évidente pour toi qui apprécies tant ces animaux de compagnie, tu as toujours agi avec persuasion, mais dans le respect des rôles de chacun, pour collaborer avec les différents syndicats que tu auras côtoyés.

Certes la vie communale n'est pas un long fleuve tranquille. Au fil de plus de 4 législatures, avec les changements de conseillers et de collègues, tu as traversé bien des aléas, et pas seulement informatiques, mais toujours tu as surmonté les embûches avec confiance et assurance. Ce sont ces deux sentiments que tu inspirais et qui ont permis à mes prédécesseurs et moi d'exercer le mandat à la tête des finances communales l'esprit plus serein. Avec toi, pas de fausses notes, une partition toujours parfaitement exécutée, une maîtrise des gammes comptables et des arpegges financiers, sans demi-mesures ni dissonance, avec une cadence et un rythme allant souvent crescendo, bravissimo !

Au moment de te laisser t'en aller sur les contreforts – et non les coffres-forts – de l'Arbogne, il me revient l'honneur de te remercier au nom du Conseil communal et de toute la population de Misery-Courtion en te souhaitant de belles satisfactions dans tes nouvelles activités.

Applaudissements.

Voilà, je n'ai pas d'autres sujets à traiter dans ces *Divers*. Je donne donc volontiers la parole à qui veut la prendre. »

J. Nicolet : « Je me pose la question depuis un certain temps concernant les routes et tout spécialement la route de Cournillens. Cette route est de plus en plus fréquentée par de gros camions qui roulent vite, d'ailleurs tout le trafic roule vite. Dès qu'il y a une chicane, à peine je me sens en sécurité. Il y a un trottoir très étroit, c'est à peine si les enfants peuvent s'y tenir. Je prends le vélo régulièrement et ce n'est pas très sécurisé, bien qu'il y ait un semblant de ligne jaune. Je plaide pour qu'il y ait plus de sécurité pour les piétons et les cyclistes, avec des restrictions de vitesse peut-être et limiter les camions. »

A. Ratzé : « Je prends bonne note de vos observations. Il y a déjà un trottoir qui a été fait selon les dimensions disponibles. A un moment donné, on doit passer par des procédures d'expropriation pour faire des trottoirs plus larges. Il y a effectivement une bande cyclable marquée, ce n'est pas une piste cyclable. Des aménagements ont été faits, je vous concède qu'il y a une circulation importante sur ce tronçon-là, beaucoup de camions, mais il faut savoir qu'au 1^{er} janvier 2025 ce tronçon routier va passer au Canton. Les ouvrages éditaires restent à charge de la Commune, mais aujourd'hui ces aménagements existent dans la limite du gabarit de route disponible. Pour les restrictions de vitesse, étant donné que cette route va devenir cantonale, c'est vraiment le Canton qui doit traiter cette problématique pour une éventuelle réduction de vitesse, mais une route cantonale à 30 km/h c'est assez rare. Ce n'est pas exclu que la Commune puisse interpeler le Canton, mais ce n'est pas quelque chose qui ne prend que 3 semaines. Ce sont des procédures qui prennent du temps et peut-être que du côté du Canton il n'y a pas de volonté de les faire. »

J. Nicolet : « Des appartements vont encore être construits sur cette petite route, mais comment est-ce possible d'ajouter encore des usagers de cette route ? »

A. Ratzé : « C'est le plan d'aménagement, ce qu'on appelle le PAL, qui permet ces développements. »

J. Nicolet : « Mais ne faut-il pas adapter les routes à ce genre de situation ? »

A. Ratzé : « Ah si on trouve quelqu'un pour payer l'adaptation, mais surtout le problème c'est la place. Dans un tissu bâti comme la traversée de Misery, il faut donc que quelqu'un cède du terrain. Je ne dis pas que c'est impossible, mais c'est complexe. »

Olivier Henchoz : « Je suis content que Madame évoque ce sujet, car j'avais soulevé ce point lors de la dernière assemblée en 2023, alors évidemment je ne vais pas tout répéter ce soir, mais j'avais demandé à la Commune de faire pression sur les services cantonaux. On m'avait

répondu qu'on allait le faire et que la Commune devait donner au Canton tout un inventaire des infrastructures de cette route de Cournillens. Alors je suis très content que notre Syndic travaille au Service des Ponts et Chaussées, comme chef de section sauf erreur dans le domaine de l'entretien des routes et je suis persuadé qu'il va pouvoir nous en dire un peu plus, en tant que témoin si bien placé, alors que va-t-il se passer avec cette route ? »

A. Ratzé : « Je constate que tu es bien renseigné. Effectivement, cet inventaire a été fait. S'agissant d'un nouveau tronçon de route cantonale, il fait partie des 43 km de route repris par le Canton et que tout en même temps, ce ne sera pas possible de faire. Le Canton a aussi des limites budgétaires et, comme tu l'as très certainement lu dans la presse, on va plutôt vers une restriction du budget et non pas une augmentation. L'interpellation est faite, mais ensuite c'est très politique. Le Service propose un budget, mais ensuite c'est le politique qui en dispose. Et le Conseil d'Etat est plutôt en train de le réduire. La problématique de cette route est identifiée, mais on ne peut pas aller plus vite que la musique. Si on veut des aménagements supplémentaires qui prennent plus de place, cela nécessite un dialogue avec les riverains. Pour d'autres mesures Valtraloc, ce ne sont pas des choses qui vont rapidement, il faut entamer un projet, il faut qu'il y ait un accord du Canton, c'est une commission spécifique qui préavise ce genre de projet. »

O. Henchoz : « Donc ça veut dire qu'on est parti pour au minimum 5 années d'attente ? »

A. Ratzé : « Bien malin qui peut le dire, en tout cas ce n'est pas pour 2025. Je suis bien conscient que ce tronçon comporte des risques, ça fait déjà un moment qu'on en parle. On avait déjà voulu faire ce mini-Valtraloc, si je peux l'appeler ainsi, car aujourd'hui un concept Valtraloc ne se passerait plus comme ça. C'était une version *light*, mais maintenant pour un Valtraloc il faut trouver de la place, pour des espaces verts, planter des arbres, etc. Ce genre d'éléments, ce sont des exigences du Canton envers les communes et on est toujours limité par l'assiette de la chaussée, c'est-à-dire la surface disponible. Pour cette route, faire de nouveaux aménagements sans « manger » du terrain sur des privés, ce sera compliqué. »

J. Berset : « Concernant la mobilité douce, il y a quand même une obligation cantonale, est-ce qu'il y aura une commission communale composée de citoyens qui pourront y amener des idées ? »

A. Ratzé : « Ce n'est pas l'idée actuellement et comme je l'ai dit tout à l'heure, on ne va pas mettre la charrue avant les bœufs. Il faut attendre le développement du réseau cyclable cantonale qui, dans tous les cas de figure, aura une influence sur le plan de mobilité des communes. »

J. Berset : « Je ne parle pas seulement des pistes cyclables. Il y a d'autres cheminements qu'on pourrait faire. On a déjà un excellent réseau de chemins de remaniement, c'est extraordinaire, mais il manque des raccordements pour assurer la sécurité, pour les piétons. Sur les chemins de remaniement, il n'y a que des tracteurs, sauf à Cormérod sur le chemin de la Fusion, mais c'est juste pour quelques années. Ce qu'il faudrait étudier, ce sont les « bouts » qui manquent, pour raccorder les chemins de remaniement, pour les piétons. Je pense par exemple depuis Cormérod jusqu'au terrain de foot, un tronçon qui est très dangereux. Il n'y a plus de lumière depuis la fin du quartier. Ce serait faisable sans trop d'histoire, il y a bien sûr des emprises sur des terrains agricoles, mais ce n'est pas pour un trottoir à 1.60 m. Ce serait une petite bande de gravier au bord de la route, mais c'est une sécurité pour les piétons. »

A. Ratzé : « Je suis d'accord avec toi, mais le fait de devoir faire des emprises sur du terrain agricole ne se fera plus aussi facilement, les communes auront l'obligation de compenser de la zone agricole et là on n'a pas fini de réfléchir où est-ce qu'on pourra compenser ce genre de terrain. Il faudra se pencher sur cette question, chaque chose l'une après l'autre. »

Nicolas Tartenson : « A la dernière assemblée, on a voté un crédit d'étude de Fr. 30'000.- pour le réaménagement de l'ancien terrain de foot de Misery et l'éventuel boulodrome. Où en est concrètement ce projet ? »

A. Ratzé : « Il est encore à l'étude, parce que ce n'est pas juste la réalisation d'une surface gravillonnée et des traverses de chemin de fer pour jouer à la pétanque. Il y a toute une réflexion plus large qui est en cours pour l'équipement de cette zone. Si on veut développer cette zone, on doit réfléchir à d'autres conséquences, notamment l'accès, l'évacuation des eaux, donc un concept plus large qu'un boulodrome. Je rappelle que le crédit d'étude faisait mention de la moitié du terrain de foot actuel et c'est dans le cadre de cette réflexion qu'on doit voir un peu plus loin avec l'équipement de cette zone. »

N. Tartenson : « Je pose la question, car vous avez demandé de rendre un dossier pour un éventuel futur boulodrome jusqu'au 31 décembre. Au 31 octobre, on a rendu le dossier et on n'a pas eu de nouvelles. »

A. Ratzé : « C'est pour ça qu'il y a l'assemblée.

Alors si la parole n'est plus demandée, je voudrais maintenant avoir une pensée pour Philippe Stempfél qui nous a quittés il y a une année passée de quelques jours. Sa présence nous manque et son souvenir continue de nous accompagner.

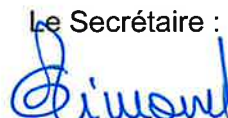
En conclusion de cette assemblée, je peux adresser quelques remerciements comme le veut la tradition en fin d'année. Je commencerais par féliciter l'équipe de la voirie qui a mis en place le très beau sapin sur la place ici devant le bâtiment, ainsi que Sabine Haymoz qui a pris l'initiative de le décorer, merci ! Un grand merci à l'ensemble du personnel communal pour leur sens de l'engagement au service de notre Commune et de ses habitants. Je remercie également les membres des commissions qui donnent de leur temps pour conseiller et appuyer l'Exécutif dans sa gestion des affaires communales. Je salue mes collègues du Conseil communal en les assurant de ma reconnaissance pour leur travail et de mon plaisir à collaborer avec eux tout au long de l'année écoulée. Enfin merci à chacune et chacun d'entre vous pour votre présence ce soir.

Je vous souhaite bon retour chez vous, une période de Fêtes riche en convivialité, je rappelle les prochaines Fenêtres de l'Avent qui sont autant d'occasions de rencontre et de fraternité, et je vous adresse déjà mes meilleurs vœux pour 2025. Avant de partir, je vous invite bien évidemment et comme à l'accoutumée à rester encore un peu pour partager le verre de l'amitié.

Bonne fin de soirée, merci de votre attention. »

L'assemblée est levée à 23h05.

Au nom de l'assemblée communale

Le Secrétaire :

Olivier Simonet



Le Syndic :

Alexandre Ratzé

N.B. : Les annexes mentionnées font partie intégrante du présent procès-verbal.